

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

07 JAN. 2013

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

F04213P000Z

1. Intitulé du projet

Réalisation du lotissement de l'Hippodrome à HOERDT

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes de la Basse Zorn

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

M. KERN, président

RCS / SIRET

1246170018431001461

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains 33° Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU (...).	L'aménagement est soumis à la procédure au "cas par cas", du fait de : - La création d'une SHON/surface de plancher d'environ 20 000 m ² (soit supérieure à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ²) - Un périmètre de projet d'une surface de 4,26 hectares (soit inférieur à 5 hectares)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Réalisation du lotissement de l'Hippodrome à HOERDT : viabilisation d'axes de voirie desservant 119 logements répartis en 57 lots, destinés à de l'habitat individuel et de l'habitat intermédiaire (habitat groupé, maisons accolées, petit collectif, collectif mixte). Les travaux s'étaleront sur une durée de 1 an.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation du lotissement permettra de répondre à la demande de logements sur la commune de HOERDT.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet se traduit par des travaux de voirie et d'espaces verts. Les réseaux d'eau potable, d'assainissement séparatif, de téléphone, d'électricité, de câble et d'éclairage public seront également mis en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le lotissement, à vocation résidentielle, abritera des rues de desserte secondaire, qui accueilleront un trafic modéré.



Ministère chargé de
l'environnement

Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été ;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet. Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas n°..... a été déposé auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement le __ / __ / ____.

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager
Dossier loi sur l'eau (déclaration)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du projet	4.26 ha
Surface cessible	3.44 ha
Nombre de lots	57

4.6 Localisation du projet

Adresse

Dans la continuité Sud des rues du Ried, de l'Etrier et des Haies à HOERDT

Coordonnées géographiques¹

Long. 7°47'03"Est Lat. 48°41'18"Nord

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Création d'un giratoire sur la RD37 à l'entrée d'agglomération de HOERDT (surface 33 ares), cet aménagement permet un accès direct au lotissement.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Occupation observée : surface cultivée

Occupation projetée (PLU) : surface à urbaniser

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

PLU approuvé en juillet 2008

Règlement applicable à la zone de projet : zone IAU1 (zone d'urbanisation future à dominante d'habitat)

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	X	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	X	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	X	PPRn Inondation Zorn - Langraben prescrit le 11/05/1999
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	X	<input type="checkbox"/>	PPRt Risque Industriel - Effets de surpression 67 PPRT BUTAGAZ
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X	<input type="checkbox"/>	PPRt Risque Industriel - Effets thermiques 67 PPRT BUTAGAZ PPRt Risque Industriel - Effets toxiques 67 PPRT BUTAGAZ PPRt Risque Industriel - Effets de surpression 67 PPRT LANXESS PPRt Risque Industriel - Effets thermiques 67 PPRT LANXESS PPRt Risque Industriel - Effets toxiques 67 PPRT LANXESS PPRt Risque Industriel - Effets de surpression 67 PPRT PRR prescrit le 01/04/2010
dans un site ou sur des sols pollués ?	X	<input type="checkbox"/>	PPRt Risque Industriel - Effets thermiques 67 PPRT PRR prescrit le 01/04/2010
dans une zone de répartition des eaux ?	X	<input type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X	<input type="checkbox"/>	Les travaux comprennent des terrassements et la mise en place de la structure pour la voirie et la desserte des parcelles. Les déblais sains (terre végétale) générés par les travaux de terrassement seront réutilisés en remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	X	Les déblais supplémentaires (sable, limons...) seront évacués.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	<input type="checkbox"/>	La surface de projet correspond à un espace actuellement voué à l'agriculture.

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	X	La proximité de la RD est source de nuisance sonore. Un recul de 25 mètres vis-à-vis de cet axe est à respecter pour la construction des bâtiments.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X	Le lotissement sera équipé d'un réseau d'éclairage public, similaire à celui existant dans la commune de HOERDT. Le système d'éclairage fera l'objet d'une gestion environnementale (baisse de puissance nocturne, programmation des plages de fonctionnement).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	<input type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	X	Un réseau d'assainissement séparatif collectif sera mis en place. Les rejets des eaux usées seront dirigés vers la station d'épuration de Weyersheim. Pour les eaux pluviales, une rétention à la parcelle sera mise en place ainsi qu'une rétention sous voirie. Le rejet se fera après traitement et régulation dans le réseau qui se rejette plus à l'Est dans un fossé.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	X	Le site accueillera 57 lots à vocation principale d'habitat.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La création du giratoire sur la RD permettra un accès direct au lotissement et favorisera le ralentissement des flux en entrée d'agglomération.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La création de ce lotissement tient compte des préconisations du SCOTERS avec une part importante d'habitat intermédiaire (75%) et une forte densité (28 logements/hectare) qui permettent d'économiser du terrain par rapport à un lotissement n'accueillant que de l'habitat individuel.

Par ailleurs, le site ne se situe à proximité d'aucun site sensible et des mesures sont prises en terme de gestion environnementale (choix et gestion de l'éclairage public, rétention et régulation des eaux pluviales, prévégétalisation...).

La création de ce lotissement n'a donc que peu d'impact sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
X	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
X	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
X	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
X	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

HOERDT

le,

02 Janvier 2013.

Signature

Le Président

Claude Kern

